

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT RGCA26-10-0002
SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2026)

(ADOPTION)

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord qu'à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord qui se tiendra le 8 décembre 2025, à 15 h 00, dans la salle du conseil d'arrondissement située au 4243, rue Charleroi, sera adopté le règlement mentionné en rubrique, dont des copies seront déposées.

RGCA26-10-0002 — Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle d'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement une taxe spéciale relative aux services.

Ce règlement est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 4243, rue de Charleroi, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 1^{er} décembre 2025